



Lors de ce premier CA de l'année universitaire, la Présidente a partagé un certain nombre d'informations auxquelles nous choisissons de consacrer une partie importante de cette première lettre de vos élu·es.

INFORMATIONS DE LA PRÉSIDENTE

Inscriptions 2023-2024

En date du 18 septembre 2023, nous comptons 28 604 personnes inscrites à l'université. Sachant qu'il manque encore des inscriptions (doctorats ou masters, notamment), les projections pour 2023-24 sont globalement similaires à celles de l'année 2022-23 (pour rappel, 31 156 inscrites).

Remise en état du bâtiment du Gai Savoir

Après quelques semaines de travaux de remise en état, le bâtiment du Gai Savoir est désormais prêt pour accueillir les activités pédagogiques, après avoir été rouvert aux personnels avant les congés d'été. Il reste quelques tags extérieurs, qui seront enlevés dans les semaines à venir.

La présidente rappelle qu'il est primordial que nous mettions tout en œuvre, collectivement, pour qu'un épisode de cette nature ne se reproduise pas car il est lourdement préjudiciable pour toute la communauté universitaire.

Travaux de mise aux normes de la BUC

Il reste environ trois semaines de travaux, puis une visite de la Mairie sera nécessaire pour vérifier la conformité aux normes de sécurité. Si le calendrier des travaux et des inspections est respecté, la BUC devrait ouvrir au public au retour des vacances de la Toussaint.

Nomination de chargé·es de mission

Dans le cadre de la nouvelle mandature, des chargé·es de mission ont été nommé·es par la Présidente :

- Handicap : Amandine Rochedy
- Égalité de genre et lutte contre les VSS : Jérôme Corduriès
- Qualité : Amélie Courtinat
- Référent site de Foix : Jean-Yves Léna
- Référent site de Cahors : Laurent Ausset
- Référent site de Montauban : Manuel Mesquita

Recrutements

Trois fonctions névralgiques étaient vacantes dans notre université et ont fait récemment l'objet d'un recrutement. L'UT2J accueille ainsi :

- Une nouvelle Directrice générale des services adjointe, Directrice des Ressources Humaines (DRH) : Christine Pères (auparavant RAF de l'UFR SES).

- Une nouvelle responsable de la Direction des affaires Juridiques et institutionnelle (DAJI) : Caroline Leboutteiller.
- Une nouvelle Directrice générale des services adjointe, Directrice des Affaires financières (DAF), a été nommée : Christelle Assemat. Elle rejoindra notre université en octobre à mi-temps, puis en novembre à temps plein.

COMP (Contrats d'Objectifs, de Moyens et de Performance)

La présidente nous informe que, concernant notre futur COMP, l'UT2J élaborera son projet au cours de l'année 2024, pour un financement sur l'année 2025. Il s'agira, d'une part, de montrer la manière dont notre établissement, en tant qu'opérateur de service public, déploie les grandes orientations de politique nationale (par exemple, accompagner la vie étudiante, la transition écologique,...) et d'autre part, d'exposer les principaux projets stratégiques qu'il porte, en tant qu'établissement autonome, dans le contrat quinquennal et pour lesquels un financement sera demandé. Les COMP permettent d'obtenir des sommes substantielles qui supportent certaines transformations (en dehors du fonctionnement de fond de l'université). L'enveloppe, pour trois ans, pourrait être de 4,5 millions d'euros, correspondant à 0,8% de la subvention pour charge de service public que perçoit notre université. La somme serait affectée à 50% à l'année 1, les autres 50% étant répartis sur les deux années suivantes.

Déclarations gouvernementales

Les mesures dites Guerini (du nom du ministre de la Transformation et de la Fonction publiques), relayées récemment par la ministre de l'ESR, prévoient la non compensation par l'État de l'augmentation du point d'indice pour les années 2023 et 2024. Si ces mesures sont au bénéfice des agents— ce dont il faut se réjouir—, elles seront financées, pour ce qui concerne l'enseignement supérieur et la recherche, sur les fonds de roulement des établissements. Cette décision, qui menaçait d'être prise depuis un certain temps, va mettre l'UT2J, tout comme de nombreux autres établissements, dans une situation financière problématique dès 2023. L'équilibre financier ne pourra donc se faire qu'au prix d'une compensation de ces dépenses en puisant dans notre fonds de roulement. L'opération devra être renouvelée en 2024, ce qui conduira à réorienter les priorités financières de l'université.

UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

Michael Toplis, Président de l'Université de Toulouse, était présent au CA de l'UT2J (en sa qualité d'invité permanent). Plusieurs informations ont été données aux conseiller·ère·s :

L'UT est désormais accréditée à délivrer le diplôme du **doctorat**. Ainsi, le doctorat de l'UT2J et le doctorat de l'UT seront désormais co-accrédités.

Une **lettre d'orientation budgétaire** est en cours de préparation : l'objectif est que chaque établissement ait une connaissance fine du fonctionnement budgétaire des autres établissements et de son apport à la politique de site. Cette lettre devrait être stabilisée avant le vote des CA des établissements pour le Budget Initial 2024. Cette lettre reprendra les 4 priorités pour le site : poursuivre la construction du projet de site, élaborer la trajectoire institutionnelle, poursuivre les projets transversaux (TIRIS, ANITI, ...) et déployer des objets communs nouveaux (comme le DROcc, par exemple). L'objectif de cette lettre est aussi de mettre en place un vocabulaire et un protocole communs de fonctionnement budgétaire, basé sur l'hétérogénéité des pratiques mais aussi, et surtout, sur les convergences entre établissements.

En ce qui concerne l'**évolution institutionnelle** du site au-delà de la phase d'expérimentation actuelle, la Présidente propose une organisation en groupe de travail sur le périmètre du CA. Ce format permettra d'échanger de façon approfondie sur les éléments discutés dans les différents cercles de l'UT et de partager les documents de travail afin que les élu·es puissent animer leurs collectifs respectifs. Il s'agit de définir l'horizon que se donne notre l'établissement, en bonne intelligence avec ses partenaires de site, et de peser pour que notre université et ses champs disciplinaires soient au centre des équilibres qui se dessineront de façon durable. **Les membres du CA sont favorables à la constitution d'un groupe de travail.** Il a été rappelé que nous sommes cadrés par l'ordonnance de 2018 qui donne 10 ans pour faire différents types d'expérimentation. Le choix de l'UT ayant été celui d'une COMUE expérimentale, nous devons sortir de l'expérimentation obligatoirement à la fin de l'année 2028. Deux sujets fondamentaux sous-tendent cette réflexion sur l'avenir du site : la réalité des marqueurs d'intégration des établissements, qui rendent le site et ses membres plus robustes, et la construction d'un chemin juridique capable de faire atterrir la trajectoire de site.

FORMATIONS ET VIE UNIVERSITAIRE

- **Modification de la Licence professionnelle « Maintenance aéronautique »** à l'IUT de Blagnac pour intégrer l'approche par compétence (vote à l'unanimité des voix exprimées + 4 NPPV). Les membres du CA s'accordent sur le fait que le débat sur les conditions d'ouverture des formations à l'apprentissage mérite d'être mené de façon plus approfondie.
- **Ouverture à l'alternance du Master 2 du D-Tim « Langues des Signes, Traduction, Interprétation, Médiation linguistique » (LSTIM) pour 2023-24.** Cette ouverture a été adoptée par le CA à une très large majorité des voix (26 voix pour et 3 abstentions) et a suscité un débat sur le déploiement du format d'apprentissage. À ce titre, il est exposé qu'un cadrage général des formations en apprentissage sera produit dans le courant de l'année 2023-2024, pour son application à la rentrée 2024. L'UT2J prévoit ainsi la mise en place de groupes de travail/groupes de réflexion pour concevoir l'évolution et l'augmentation du nombre de formations ouvertes à l'apprentissage. Dans cette attente, des dispositions temporaires sont prises au cas par cas.

RESSOURCES HUMAINES : CAMPAGNE D'EMPLOI DES 1^{ER} ET 2ND DEGRÉS

Neuf postes sont proposés à la publication. Deux postes (de PRAG) sont mis en réserve aux départements Musique et Arts Plastiques pour les transformer en postes de MCF et renforcer les capacités d'encadrement de mémoire dans ces deux départements. Trois postes sont mis en réserve à l'INSPE en raison, soit de vacances tardives, soit d'une réflexion à mener pour bien répondre aux besoins pédagogiques de la structure.

Cette campagne d'emploi a été adoptée avec 18 voix pour, 8 voix contre, 2 abstentions et 1 nppv.

VIE INSTITUTIONNELLE

Notre université étant investie de la mission d'apprentissage, consécutivement à la Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, ses statuts avaient été modifiés en 2019 puis en 2022, pour y inclure le terme "**apprenti-e**". Le CA a fait évoluer dans le même sens le **règlement intérieur de l'université**.

Nos textes sont donc désormais conformes à la réalité de l'ensemble des usager·ères de notre établissement, et prêts pour accueillir les nombreuses formations désireuses d'intégrer la modalité qu'est l'apprentissage.

FINANCES : GRILLE TARIFAIRE 2023-24 DES ACTIVITÉS DU SUAPS

Comme chaque année, le CA doit voter la **tarification des activités du SUAPS**. Ces activités sont gratuites pour toutes les étudiant·es de l'UT2J. Les activités en extérieur (hors campus) requièrent toutefois une petite participation de l'étudiant·e valant engagement. Concernant les étudiant·es d'autres établissements ou les lycéen·es, ils et elles pourront bénéficier des services du SUAPS dès lors qu'une convention serait signée avec leur établissement d'origine. Si de telles demandes apparaissaient, la DAJI serait requise pour élaborer un projet de convention et le CA serait amené à voter un tarif. De même, le statut d'« initiateur·trice » en formation reste à préciser avec la commission SOFI avant d'être présenté au CA pour validation.

CONVENTIONS - SUBVENTIONS

Un certain nombre de conventions ont été adoptées par le CA :

- pour le retrait des **préfabriqués installés à l'INSPE Croix-de-Pierre** suite à l'explosion de l'usine AZF ;
- pour les **interventions des enseignant·es d'UT3 dans les masters MEEF** de l'INSPE et des enseignant·es de l'INSPE dans les formations d'UT3 (convention votée annuellement) ;
- pour la **mise à disposition auprès de l'INSPE de personnels de l'Académie de Toulouse** pour la réalisation de missions de formations initiales et continues (convention annuelle) ;
- pour la **subvention Erasmus 2023**, d'un montant de 639 500 € pour financer des mobilités étudiantes, enseignantes et BIATSS (mais baisse de la subvention par rapport à 2022) ;
- pour la **subvention de la Région Occitanie** permettant le financement de certaines mobilités étudiant·e·s (sous condition de ressources).

Bonne année universitaire 2023-24 à toutes et à tous !